



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2021/60

Objet : Administration : Traitement et gestion des archives

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de traiter et gérer les archives de la CCLPA. Celles-ci se composent de celles des deux anciennes CC avant fusion et de celles de la nouvelle entité depuis 2013.

Les archives à traiter représentent un volume total d'environ 128 mètres linéaires dont 34 ml « en vrac », conservées aux services techniques à Lautrec.

Afin d'accompagner les services de la CCLPA dans ce projet, Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée. Le devis de l'entreprise « Archibald Archives » pour un montant de 10.561,99 € TTC apparaît comme étant le mieux disant. L'entreprise propose dans son offre, outre le traitement des archives, une session de sensibilisation de agents afin de présenter les bonnes pratiques et méthodologies de traitement du flux d'archives afin qu'ils deviennent autonomes dans leur gestion documentaire.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil d'approuver le devis de l'entreprise « Archibald Archives » située ZA Les Rieux 81700 BLAN pour un montant de 10.561,99 € TTC pour le traitement et la gestion de l'ensemble des archives de la CCLPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le devis de l'entreprise « Archibald Archives » située ZA Les Rieux 81700 BLAN pour un montant de 10.561,99 € TTC pour le traitement et la gestion de l'ensemble des archives de la CCLPA,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2021,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 3 juin 2021.



Le Président
Thierry BARDOU